

RÈGLEMENT du Championnat de printemps d'Annecy



Article 1 : Présentation

L'Association : **Cercle d'Échecs de l'Agglomération Annecienne C.E.A.A.**

organise son « **Championnat d'Automne du Samedi 08 février au Samedi 24 mai 2025** »

Lieu des rencontres :

Maison des sports, 12 Chemin des grèves 74960 ANNECY CRAN GEVRIER.

Le Championnat est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- Comportement correct exigé
- Être **licencié A** pour la saison en cours à la F.F.E et **avoir réglé son adhésion au club.**
- **Il est possible de s'inscrire dans le championnat jusqu'au vendredi 04 avril 2025 à 20h00 par mail (jplees@echecs-annecy.fr, dimitri.travailloux@gmail.com)** (aucun nouveau participant ne pourra entrer dans le championnat après la ronde 4).
- **Les débutants (moins de deux années de pratique, enfants ne sachant pas noter leurs parties) ne sont pas admis dans le championnat sauf demande motivée à Jean Pierre Lees par mail**
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur. Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Possibilité de prendre un bye jusqu'à la 6e ronde comprise si vous êtes absent, à condition de prévenir les arbitres par email (jplees@echecs-annecy.fr ou dimitri.travailloux@gmail.com) **au plus tard le vendredi soir précédant la ronde.** Le joueur est crédité de ½ point. Cette possibilité n'est permise que deux fois durant le tournoi. Au-delà de deux bye, il est possible de déclarer forfait pour une ronde si vous êtes absent mais il est impératif de le faire **au plus tard le vendredi soir précédant la ronde.**

Article 3 : Cadence

Cadence : **1h30** avec un incrément **de 30s par coup** pour toute la partie.

Article 4 : Horaires

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Samedi 08 février 2025
2 ^{ème} ronde	Samedi 15 février 2025
3 ^{ème} ronde	Samedi 22 mars 2025

4 ^{ème} ronde	Samedi 05 avril 2025	
5 ^{ème} ronde	Samedi 12 avril 2025	
6 ^{ème} ronde	Samedi 19 avril 2025	
7 ^{ème} ronde	Samedi 10 mai 2025	
8 ^{ème} ronde	Samedi 17 mai 2025	Lancement de la ronde
9 ^{ème} ronde	Samedi 24 mai 2025	à 15h

Ouverture de la salle 15 min avant les rondes pour la mise en place des tables et des jeux par les participants et bénévoles du club.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Offert par le club sauf joueur licencié extérieur (10€ pour l'ensemble de la saison)
Aucun prix distribué.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfait « pour une ronde ».

Si vous êtes absent et avez déjà utilisé vos deux « bye », il est possible d'être forfait si vous le déclarez le vendredi soir par mail 20h00 dernier délai (jplees@echecs-annecy.fr, dimitri.travailloux@gmail.com).

Le **délaï autorisé pour le retard** est « **Zéro délaï** » (article 6.7.1 des règles du jeu).

Pour signaler une **difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler l'arbitre désigné sur la ronde.**

Jean Pierre LEES : 06 70 16 35 82

Dimitri TRAVAILLOUX : 06 84 81 88 66

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou les deux joueurs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Les joueurs rangent les pièces de l'échiquier dans les boîtes en bois puis déposent le plateau, la boîte et le pendule dans l'armoire du club (après avoir bien vérifié que la pendule est éteinte).

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 10 : Rappels

- Les joueurs se doivent de respecter la charte du joueur d'échecs.
- **Les téléphones mobiles devront être éteints, si le téléphone mobile d'un joueur sonne dans l'espace de jeu, le joueur en question perd la partie (ils sont tolérés éteints et au fond d'un sac dans la salle de jeu).**
- Tout son émis : sonnerie, alarme, ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie pour le joueur fautif.
- S'il est évident qu'un joueur a utilisé un tel équipement dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.
- Les parties d'analyse et blitz « amicaux » sont interdits dans la salle de jeu (se rendre dans la petite salle du club)
- Les pendules doivent être manipulées calmement.

Article 11 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

Arbitre Fédéral Open 1

Jean Pierre LEES



**CERCLE D'ECHECS DE
L'AGGLO ANNECIENNE**
Maison des sports
74960 CRAN-GEVRIER

Arbitre Fédéral Open 1

Dimitri TRAVAILLOUX

